

## INFORMATIONS MUNICIPALES Juillet 2020

### Plan Canicule

En prévention des conséquences d'un éventuel épisode caniculaire dans le contexte de la pandémie COVID-19, le préfet appelle au recensement des personnes à risques isolées (personnes âgées, personnes handicapées vivant à domiciles) et des personnes vulnérables.

La mairie invite donc les personnes souhaitant être inscrites au **registre des personnes âgées ou handicapées** à se signaler par mail (mairie@saint-julien-les-montbeliard.fr) ou par téléphone (03 81 93 43 85). Ce registre a pour but de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès des personnes fragiles en cas de forte canicule. N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.

L'intégralité du Plan de Gestion d'un Canicule Départementale est disponible à l'adresse suivante : <http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-de-la-vie-quotidienne/Plan-canicule>

### Arrêté Sécheresse

Au regard de la situation hydrologique, le préfet du Doubs a pris à compter du vendredi 17 juillet 2020 des mesures de restriction des usages de l'eau pour l'ensemble du département du Doubs.

Sont notamment interdites les activités suivantes:

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- le remplissage des piscines privées existantes, y compris les piscines démontables, sauf lors de la première mise en eau de piscines et bassins en construction ou le remplissage des piscines et bassins d'une capacité inférieure à 2 m<sup>3</sup>
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8h00 à 20h00

### Inventaire du patrimoine naturel – Arrêté préfectoral

L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national par l'article L.411-1 A du code de l'environnement. La connaissance scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité est indispensable pour élaborer, suivre et évaluer les politiques de préservation, de restauration ou de protection de la biodiversité, ainsi que d'aménagement et de gestion du territoire.

Dans ce cadre, M. le préfet du Doubs a signé un arrêté préfectoral en date du 10 juin 2020 qui permet aux agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de pénétrer sur les propriétés privées closes ou non closes (à l'exception des domiciles et locaux à usage d'habitation), selon les modalités décrites dans l'article 4 de l'arrêté n°25-2020-06-10-010.

**Ces études se réalisent dans la majeure partie des cas sur les terrains naturels non clos. L'introduction des agents n'est pas permise à l'intérieur des maisons d'habitation ; dans les autres propriétés closes, elle ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté préfectoral au propriétaire.**

L'arrêté préfectoral est affiché en Mairie, et disponible à l'adresse suivante (Recueil des actes administratifs spécial n° 25-2020-040 du 25 juin 2020):

<http://www.doubs.gouv.fr/Publications/Publications-Legales/Recueil-des-Actes-Administratifs-RAA/Recueil-des-actes-administratifs-pour-le-departement-du-Doubs-2020>

Une copie peut également être remise sur demande.

## Nuisances Sonores

En cette période estivale où nous passons beaucoup de temps dehors, voici un rappel des règles à respecter dans notre village.

L'utilisation d'outils ou d'appareils causant une gêne sonore pour le voisinage (tondeuses, perceuses, ou autres...) est soumise à un arrêté préfectoral en date du 19 avril 2005, complété par l'arrêté communal du 7 Juillet 2005, stipulant que l'utilisation de ces appareils est autorisée aux jours et heures suivantes :

- **Du lundi au vendredi.....8h30-12h00.....14h00-19h30**
- **Le samedi.....9h00-12h00.....15h00-19h30**
- **Interdite le dimanche et les jours fériés**

## Travaux – Enfouissement des réseaux secs de la Grande Rue (entre le N° 17 et le carrefour du tilleul)

La première réunion de coordination pour le lancement du chantier avec le maître d'œuvre (SYDED) et l'entreprise retenue (Eiffage Energie) s'est tenue le 1er Juillet.

Planning prévisionnel des travaux :

- Etudes de réalisation du 29 Juin au 10 Aout
- Piquetage deuxième quinzaine de septembre
- **Travaux à partir de début Octobre pour une durée de 7 semaines**

**Le bureau d'études passera auprès des riverains pour valider les études de reprise de branchement en souterrain.**

## Bois de Chauffage

Il reste du bois de chauffage disponible en coupe.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser à Eric Perrey pour toute information complémentaire.

## Enquête auprès des habitants de St Julien

L'enquête est ouverte jusqu'à fin Juillet.

Vous pouvez déposer votre réponse dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'envoyer à [mairie@saint-julien-les-montbeliard.fr](mailto:mairie@saint-julien-les-montbeliard.fr).

Formulaire disponible sur notre site à l'adresse suivante [www.saint-julien-les-montbeliard.fr](http://www.saint-julien-les-montbeliard.fr)

## Pays Montbéliard Agglomération

Le 12 juillet 2020, Pays de Montbéliard Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire pour la mandature 2020-2026. Charles Demouge (Maire de Fesches-le-Châtel) a été élu président du conseil communautaire. Marie-Noëlle BIGUINET (Maire de Montbéliard), Damien Charlet (1<sup>er</sup> Adjoint d'Audincourt) et Nicolas Pacquot (Maire d'Étouvans) ont respectivement été élus 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Présidents.

## Marché du soir à Raynans Vendredi 31 Juillet

N'hésitez pas à vous rendre au Marché du Soir de **Raynans Vendredi 31 Juillet**.

Le principe de ces marchés est de permettre la rencontre entre producteurs locaux et habitants afin de promouvoir les circuits courts de consommation.

## Notre bulletin est publié sur l'application VIVRE ICI pour smartphone et tablette

(Téléchargeable sur Play store et Apple store)



### **COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades